



**TARIFS PROFESSIONNELS,
ENTREPRISES ET
INSTITUTIONNELS**

2021

**TARIFS DES PRINCIPAUX
PRODUITS & SERVICES LIÉS
À VOTRE COMPTE COURANT
AU 01/01/2021**

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

Mis à jour au 28 décembre 2020.

**BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS**

proche et engagée



SOMMAIRE

Les clients relevant d'une agence (y compris les agences dédiées aux agriculteurs ou professions libérales) sont soumis aux conditions tarifaires applicables aux Professionnels.

Les clients relevant d'un centre d'affaires ou d'une agence spécialisée et les clients Institutionnels sont soumis aux conditions tarifaires applicables aux Entreprises.

4 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Opérations courantes
Services Bancaires de Base
Services en agence
Tenue et arrêté de compte
Fonctionnement des dates de valeur

6 Banque à distance

Par Internet
Sécurisation des opérations
Par téléphone
Par télétransmission

8 Opérations de paiement

Cartes
Services liés à la carte bancaire
Virements SEPA
Prélèvements SEPA / TIPSEPA
Chèques
Offre retirée de la commercialisation

10 Opérations d'encaissement

Espèces
Virements SEPA
Prélèvements SEPA
Effets remis à l'encaissement
Commerce électronique
Terminaux de paiement électronique

12 Offres groupées de services

Rythméo
Fréquence PRO

14 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents liés aux chèques émis
Incidents liés aux chèques remis
Incidents liés aux autres moyens de paiement

15 Découverts et crédits

Facilité de caisse et/ou découvert
Financer votre cycle d'exploitation
Crédits d'investissement
Autres prestations liées aux crédits

16 Gestion de la trésorerie

Épargne bancaire
Placements financiers
Gestion centralisée
Frais divers

18 Assurances et prévoyance

Assurer vos moyens de paiement
Protéger votre famille et votre entreprise
Protéger vos salariés
Protéger vos biens et votre exploitation
Préparer votre retraite

19 Ingénierie sociale

19 Opérations bancaires à l'international

Comptes en devises
Commission de change et trésorerie devises
Opérations par carte bancaire en devises
Virements émis vers l'étranger
Virements reçus de l'étranger
Remises documentaires et effets
Crédits documentaires
Garanties internationales

23 Résoudre un litige, exprimer une réclamation

Ce document, disponible sur notre site Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2021.
Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

- Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA.
- Pour vos opérations réalisées à titre non professionnel, la plaquette tarifaire « Particuliers » est à votre disposition dans nos agences et sur notre site Internet.

ÉDITO

Chers clients, chers sociétaires,

Que ce soit à titre particulier ou professionnel, tout au long de l'année et dans chaque évènement de votre vie nous sommes à vos côtés pour vous offrir une banque toujours plus **simple**, plus **disponible**, plus **personnalisée**.

- Notre application Banque Pop, vous permet en toute sécurité de gérer votre quotidien et souscrire facilement à distance de nombreux produits et services.
- La banque reste à votre écoute, même en dehors des horaires d'ouverture de l'agence ; du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 18h.
- Un conseiller vous est dédié à 100% et vous accompagne dans la durée. Pour des besoins plus complexes, des experts sont également présents pour vous apporter des conseils sur mesure.

À votre écoute tout au long de l'année à travers nos différentes enquêtes, vos avis nous sont précieux pour améliorer nos prestations et toujours mieux vous satisfaire.

Pour votre parfaite information, cette brochure reprend les tarifs des principaux produits et services liés à votre compte.

Merci pour votre confiance renouvelée.



Yves GEVIN

Directeur général

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OPÉRATIONS COURANTES

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Ouverture d'un compte	GRATUIT
• Service d'aide à la mobilité bancaire (client professionnel)	GRATUIT
• Clôture de compte	GRATUIT
• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire (10 dernières opérations)	GRATUIT
• Relevés de compte	
- Relevé de compte électronique toutes périodicités ⁽¹⁾	GRATUIT
- Relevé de compte papier, par mois	GRATUIT
- Relevé de compte papier quinzaine, décadaire, hebdomadaire, journalier*	3,00 €
- Relevé de compte électronique + édition papier, par mois ⁽²⁾	1,50 €
- Relevé de compte en braille, par mois	GRATUIT
* Par relevé édité, hors mensuel gratuit	
• E-documents	GRATUIT
Abonnement permettant l'accès aux relevés de compte électroniques et aux autres documents bancaires	
• Relevé Annuel de Frais	GRATUIT
Facture professionnelle mensuelle, relevé annuel des frais, relevé annuel de frais d'encaissement par carte, relevé mensuel de frais d'encaissement par carte, récapitulatif annuel des frais de découvert	

SERVICES BANCAIRES DE BASE (DROIT AU COMPTE)

(Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

GRATUIT

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

SERVICES EN AGENCIE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN (via Cyberplus, sur nos guichets automatiques et en agence)	GRATUIT
• Enregistrement d'un changement d'adresse	GRATUIT
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB) Banque Populaire (euros)	
- Avec votre carte bancaire	GRATUIT
- Avec une carte à retrait unique, par opération	6,00 €
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	14,00 €

(1) Disponible avec abonnement Cyberplus.

(2) Ce service n'est plus commercialisé.

• Information aux Commissaires Aux Comptes, par société	145,00€ HT
• Location de coffre	
- Frais de location de coffre-fort, <i>par an</i>	125,00€ HT
- Effraction ou remise en état	Sur devis
• Frais de recherche de document, par document	
- Relevé de compte	7,71 € HT
- Opération avec l'étranger	
- inférieure ou égale à 6 mois	42,42 € HT
- supérieure à 6 mois	Sur devis
- Autre document	15,33 € HT
- Demande spécifique	Sur devis
• Frais de recherche de facturette en cas de contestation fondée d'une opération en France	GRATUIT
• Frais de recherche de facturette dans le cas où la contestation s'avère infondée	
- Inférieure à 6 mois	14,92 € HT
- Supérieure ou égale à 6 mois	29,71 € HT

TENUE ET ARRÊTÉ DE COMPTE

Les comptes sont arrêtés à la fin de chaque trimestre et donnent lieu à la facturation des commissions découlant du fonctionnement du compte.

• Frais de tenue de compte	
- Client professionnel, <i>par trimestre</i>	54,00€
- Client entreprise, <i>par trimestre</i>	108,00€
Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.	
• Commission de mouvement, par trimestre (ou commission de compte)	0,15% Minimum 15,00€
Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais).	
• Forfait de tenue de compte pour les syndicats de copropriété, par an	80,00€
Le forfait comprend les frais de tenue de compte, la commission de mouvement, les virements télétransmis et les SDD télétransmis par Internet.	
• Frais de dossier administratif, (tenue et actualisation de dossier)	
- Client professionnel, <i>par an</i>	À partir de 66,00€
- Client entreprise, <i>par an</i>	À partir de 77,00€
• Derniers comptes annuels non communiqués (bilan, liasse fiscale...)	55,00€
• Frais de tenue de compte courant inactif, par an (compte inactif au sens de l'article L 312-19 du Code monétaire et financier)	30,00€⁽¹⁾
• Commission de suivi, par trimestre Commission qui s'applique uniquement pour les comptes nécessitant un suivi spécifique.	153,00€
• Fusion d'échelle de compte, par trimestre	20,00€
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué), par an	15,00€

(1) Dans la limite du solde créiteur du compte. Le montant des frais et commissions prélevé annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par un arrêté ministériel.

FONCTIONNEMENT DES DATES DE VALEUR

(hors opérations internationales)

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre les délais techniques nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

• Versement ou retrait d'espèces au guichet	J ⁽¹⁾
• Remise à l'encaissement de chèques ⁽²⁾	J + 1 ouvré ⁽³⁾
• Paiement de chèque	J ⁽¹⁾
• Virement reçu ou émis, en jours ouvrés ⁽³⁾	J ⁽¹⁾
• Prélèvement débité ou encaissé, en jours ouvrés ⁽³⁾	J ⁽¹⁾
• Remise Terminal de Paiement Électronique pour les télécollectes avant 17h	J ⁽¹⁾
• Paiement par carte à débit immédiat	J ⁽¹⁾
• Paiement par carte à débit différé	J ⁽¹⁾
• Effets, en jours calendaires	
- Remise à l'escompte	J + 1 calendaire
- Remise à l'encaissement	J + 4 calendaire
- Effet domicilié, effet impayé	J + 1 calendaire

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc) ⁽⁴⁾	
- Cyberplus ⁽⁵⁾ gestion client professionnel, par mois, à partir de	10,00€
- Cyberplus ⁽⁵⁾ gestion client entreprise, par mois, à partir de	15,00€
- Module effets et prélèvements, par mois	5,10€
- Module international, par mois	5,10€ HT

Avec ces modules, Cyberplus gestion vous permet (à partir d'un accès sécurisé) de consulter et gérer vos comptes, contrats et portefeuilles boursiers. Vous réalisez toutes vos remises de virements, d'avis de prélèvement et la gestion de vos remises d'effets.

Offres qui ne sont plus commercialisées

- Cyberplus ⁽⁵⁾ découverte	GRATUIT
- Cyberplus ⁽⁵⁾ consultation (client professionnel), par mois	6,41 €

• Coffre-fort numérique (15 Go) ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ , par mois	2,15€ HT
--	----------

(1) J : jour de l'opération.

(2) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(4) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(5) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(6) Sous réserve d'éligibilité au service.

(7) Pour les titulaires d'un abonnement Cyberplus.

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

Les certificats numériques permettent de sécuriser vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

• Certificat numérique CertEurope Solution sécurisée pour vos transactions, la téléc@rte grise et les appels d'offres	320,00 € HT
• Certificat numérique CertEurope Si détention des 3 solutions suivantes : EBICS TS + Suite Entreprise + CertEurope	160,00 € HT
• Mise à disposition d'un lecteur PassCyberplus - Lecteur PassCyberplus supplémentaire - Première carte PassCyberplus - Carte PassCyberplus supplémentaire, par an	GRATUIT 8,50 € HT GRATUIT 10,20 €

PART TÉLÉPHONE

Tonalité+ et le 6 11 10 permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

• Frais d'utilisation des services de banque à distance par Tonalité+ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc) ⁽¹⁾	0,40 €/min
- Composez le 0 892 892 092 <small>Service 0,40 € / min + prix appel</small>	
• Frais d'utilisation des services de banque à distance par SMS (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc) ⁽¹⁾	0,35 € ⁽²⁾
- Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile, par envoi (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)	
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc) ⁽¹⁾	1,95 € ⁽²⁾
- Moviplus (client professionnel), par mois	

Avec Moviplus, recevez notamment sur votre téléphone portable 2 fois par semaine, le solde de votre compte.

PART TÉLÉTRANSMISSION⁽²⁾ (échange de données informatisées)

• Abonnement seul de télétransmission EBICS, par mois	À partir de 48,80 €
• Logiciel Suite Entreprise y compris la télétransmission EBICS, par mois	À partir de 31,90 €
• Installation, formation	Nous consulter
• Confirmation de remise sans authentification forte, par remise	10,30 €

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet et/ou hors coût opérateur.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation carte par an

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant global de vos paiements sera débité durant le mois suivant l'utilisation ; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa Internationales vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger.

• Carte à autorisation systématique (à débit immédiat)	
- Carte Visa Business Start	55,00€
• Carte de paiement (à débit immédiat ou à débit différé)	
- Carte Visa Business*	55,00€
- Carte Visa Gold Business*	138,00€
- Carte Visa Platinum Business*	230,00€
• E-Carte Bleue Pro (paiement sécurisé sur Internet)	14,50€
• Service Mission Plus	Nous consulter

* Une réduction de 50% est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte,appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.	
• Personnalisation du visuel⁽¹⁾ (Cartego Pro)	
- Photo personnelle ou logo (pour chaque nouveau visuel et par an)	10,75€
• Rédition du code confidentiel de la carte	
- Carte Visa Platinum Business en mode normal ou urgent	GRATUIT
- Carte Déposia - en mode normal - en mode urgent ⁽²⁾	GRATUIT 17,50€
- Autres cartes - en mode normal - en mode urgent ⁽²⁾	9,70€ 17,50€
• Mise en place d'un plafond temporaire	
- Cartes Visa Platinum Business - Autres cartes, en agence	GRATUIT 7,00€
• Frais d'opposition de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	GRATUIT
• Délivrance d'une carte	
- Carte Visa Platinum Business en mode normal ou urgent	GRATUIT
- Autres cartes - en mode normal - en mode urgent ⁽²⁾	GRATUIT 32,40€

(1) Cartes éligibles à cette offre : Visa Business Electron et Visa Business.

(2) Délai maximum J+3 ouvrés.

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Refabrication de la carte avant l'échéance (tous motifs sauf dysfonctionnement et fraude) - Carte Visa Platinum Business - Autres cartes	GRATUIT 13,40€
• Refabrication de la carte en cas de dysfonctionnement et fraude	GRATUIT
• Frais d'annulation carte (hors carte Déposia)	7,60€

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

• Frais par retrait d'espèces en euros à un DAB Banque Populaire et Point Argent	GRATUIT
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro⁽¹⁾	
- A compter du 1 ^{er} retrait dans le mois Visa Business Electron	1,00€
- A compter du 3 ^{ème} retrait dans le mois Visa Business ou Visa Business Start	1,00€
- Avec les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business ou Mission Plus	GRATUIT

VIREMENTS SEPA

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Émission d'un virement SEPA⁽²⁾	
- Frais par virement (occasionnel ou permanent) vers compte Banque Populaire Rives de Paris	GRATUIT
- Frais de mise en place d'un virement permanent initié en agence ou par Internet, via Cyberplus ⁽³⁾	GRATUIT
- Frais par virement vers un autre établissement bancaire :	
AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET OU L'APPLICATION MOBILE ⁽³⁾
Virement occasionnel	5,00€ GRATUIT
Virement permanent	1,80€ GRATUIT
- Frais sur virements multiples télétransmis - par remise - par virement	GRATUIT 0,20€
• Régularisation sur virement émis	
- Révocation définitive d'un virement permanent - Tentative d'annulation d'un virement externe après exécution suite à une erreur client	GRATUIT 6,00€
• Virement fiscal, social, administratif et VSOT⁽⁴⁾	
- Initié en agence - Initié par Internet ⁽³⁾ , via Cyberplus ou télétransmis	13,50€ 5,70€

(1) Zone euro : voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 22.

(2)Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (voir détail de la zone SEPA p. 22).

(3) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(4) Virement Spécifique Orienté Trésorerie.

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	GRATUIT
• Frais par paiement d'un prélèvement	GRATUIT
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (Révocation d'une échéance de prélèvement) - initiée en agence - initiée par Internet ⁽¹⁾ , via Cyberplus	14,30€ GRATUIT
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement) - initiée en agence - initiée par Internet ⁽¹⁾ , via Cyberplus	14,30€ GRATUIT

CHÈQUES

• Remise et paiement de chèque(s) en euros sur une banque française	GRATUIT
• Carnet de remise de chèques (y compris envoi)	GRATUIT
• Renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier à domicile, envoi simple	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier à domicile, en recommandé	2,04€ HT + frais postaux
• Frais d'émission d'un chèque de banque	13,80€
• Frais d'opposition chèque(s)/chéquier par l'émetteur (le client) - par chèque ou série de chèques et par semestre d'opposition	8,10€
• Chèque sur papier libre et non normalisé, chèque muté	41,00€

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique - Cotisation carte Visa Business Electron, par an	55,00€
--	--------

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

ESPÈCES

• Remise d'espèces	Nous consulter
• Carte Déposia, dépôt d'espèces sur les automates de nos agences 7j/7, de 6h à 22h	GRATUIT

VIREMENTS SEPA⁽²⁾

• Réception d'un virement SEPA	GRATUIT
• Régularisation sur virement reçu	GRATUIT

PRÉLÈVEMENTS SEPA⁽²⁾

• Demande d'Identifiant Créditeur Sepa (ICS)	42,50€ HT
• Présentation du premier prélèvement SEPA	10,85€
• Remise de prélèvement SEPA télétransmis par Internet, par avis	0,42€
• Prélèvement SEPA revenu impayé	12,40€
• Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client	3,80€

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Zone SEPA : voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 22.

EFFETS REMIS À L'ENCAISSEMENT (LCR/BOR)

• Commission de service	
- Remise par Cyberplus ou télétransmise, <i>par effet</i>	0,47€
- Remise papier, <i>par effet</i>	6,90€
• Commission de bordereau	
- Support papier, <i>par remise</i>	14,40€
• Commission pour prorogation, modification, avis de sort, impayé, acceptation, par effet	
	21,20€
• Commission pour réclamation sur effet, par effet	
	23,10€

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Cyberplus paiement	Nous consulter
• Cyberplus Paiement Express	
Service permettant à nos clients d'encaisser de manière sécurisée les paiements par carte bancaire, sans site Internet ni module de paiement, via un email.	
- Inscription et assistance à l'installation	52,00€ HT
- Abonnement, <i>par mois</i>	5,20€
- Coût unitaire, <i>à la transaction</i>	0,14€

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• Frais de location + installation + maintenance	À partir de 13,80€ HT
- Toutes les gammes de TPE (fixes, mobiles, ADSL,...), <i>par mois</i>	
- TPE dédiés aux Professions Libérales de santé	Nous consulter
• Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires	Nous consulter pour une étude personnalisée
• Dilizi	
- Achat du boîtier permettant l'encaissement des cartes bancaires	100,50€ HT
- Commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires	2,00% HT
• Jump Pro (Service d'analyse de l'activité de la carte bancaire) , <i>par mois et par point de vente</i>	12,00€ HT
• Fid Pro (outil de fidélisation clients)	
- Frais d'inscription	150,00€ HT
- Abonnement standard, <i>par mois et par point de vente</i>	49,00€ HT
- Abonnement Premium, <i>par mois et par point de vente</i>	79,00€ HT
- Frais d'installation du logiciel	GRATUIT
- Frais de sortie (pendant les 6 premiers mois suivant l'inscription)	120,00€

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

(Cotisation à une offre groupée de services)

RYTHMÉO

Notre convention de relation Rythméo est réservée aux clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs, associations réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 millions d'euros). Sous réserve d'éligibilité.

Pour les professionnels :

Cotisation mensuelle

Convention RYTHMÉO	8,50 €
Elle inclut un compte professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro ⁽¹⁾ , l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.	
Avec RYTHMÉO, vous bénéficiez en plus d'avantages tarifaires sur les options :	
Gestion de compte :	
- Forfait PRO, à partir de	8,25 €
<i>Frais de tenue de compte et commission de mouvement</i>	
- Forfait PRO pour les SCI, à partir de	4,13 €
<i>Frais de tenue de compte et commission de mouvement</i>	
Moyens de paiement :	
- Visa Business	3,90 €
- Visa Gold Business	10,35 €
- Visa Platinum Business	17,25 €
Encaissements :	
- Location de TPE, à partir de	9,66 € HT
Banque à distance :	
- Télétransmission	46,36 €
- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de	22,33 €
- Moviplus	1,85 €
- Coffre-fort numérique	1,83 € HT
Protection :	
- Allô Assistance Pro ⁽¹⁾	1,34 €
- Fructi-Facilités Plus ⁽²⁾	2,25 €

Pour les professions libérales :

Cotisation mensuelle

Convention RYTHMÉO	8,50 €
Elle inclut un compte professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.	
Avec RYTHMÉO, vous bénéficiez en plus d'avantages tarifaires sur les options :	
Gestion de compte :	8,25 €
- Forfait PRO, à partir de	
<i>Frais de tenue de compte et commission de mouvement</i>	
Moyens de paiement :	
- Visa Business	3,90 €
- Visa Gold Business	8,63 €
- Visa Platinum Business	14,38 €
Encaissements :	
- Location de TPE, à partir de	9,66 € HT
- Location de TPE, dédiée aux professions libérales de santé	Nous consulter
Banque à distance :	
- Télétransmission	46,36 €
- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de	22,33 €
- Moviplus	1,85 €
- Coffre-fort numérique	1,83 € HT
Protection :	
- Allô Assistance Pro ⁽¹⁾	1,34 €
- Fructi-Facilités Plus ⁽²⁾	2,25 €

Pour les associations :

Cotisation mensuelle

Convention RYTHMÉO, à partir de	8,50 €
Elle inclut un compte professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuri-Association, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.	

(1) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.

Avec RYTHMÉO, vous bénéficiez en plus d'avantages tarifaires sur les options :

Gestion de compte :	- Forfait PRO pour les associations, à partir de <i>Frais de tenue de compte et commission de mouvement</i>	4,13 €
Moyens de paiement :	- Visa Business	3,90 €
	- Visa Gold Business	10,35 €
	- Visa Platinum Business	17,25 €
Encaissements :	- Location de TPE, à partir de	9,66 € HT
Banque à distance :	- Télétransmission	46,36 €
	- Solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de	22,33 €
	- Moviplus	1,85 €
	- Coffre-fort numérique	1,83 € HT

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION FRÉQUENCE PRO

Cotisation mensuelle

Notre convention de relation Fréquence Pro est réservée aux professionnels, artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 millions d'euros.

Elle se compose des services suivants, les Immédiats :

- Cyberplus gestion ⁽¹⁾
- Allô Assistance Pro ⁽²⁾
- Forfait d'opérations : deux chèques de banque et une opposition sur tous moyens de paiement par an.
- Sécuripro⁽³⁾

La cotisation mensuelle de Fréquence Pro dépend du type de carte choisie⁽⁴⁾ :

- Carte Visa Business	22,02 €
- Carte Visa Gold Business	28,47 €
- Carte Visa Platinum Business	35,37 €

FRÉQUENCE PRO peut être complétée par des produits et services optionnels au choix :

• Les Pratiques

- Forfait de fonctionnement jusqu'à 30 000 €/trimestre : <i>Frais de tenue de compte et commission de mouvement</i>	23,60 € ⁽⁵⁾
- Déposia	GRATUIT
- Extrait de comptes personnalisé	2,55 €

• Les sur-mesures (en fonction de vos besoins)

- Sur-mesure Trésorerie

- facilité de fonctionnement, hors coût des intérêts débiteurs
- Fructi-Facilités Plus⁽³⁾, assurance facultative en cas de Décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive (IAD) pour un capital assuré de 7 500 €

GRATUIT
3,00 €

- Sur-mesure Technologie

- Moviplus, à partir de
- télétransmission
- solutions logicielles, y compris la télétransmission, à partir de
- coffre-fort numérique

1,85 €
46,36 €
22,33 €
1,83 € HT

- Sur-mesure Monétique

- location de TPE, à partir de

9,66 € HT

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Pour les conventions Fréquence Pro souscrites avant le 15/04/2015, avec Cyberplus consultation, les cotisations mensuelles sont les suivantes :

- avec la carte Visa Business 13,02 €
- avec la carte Visa Gold Business 19,47 €
- avec la carte Visa Platinum Business 26,37 €

(5) Jusqu'à 30 000 € de mouvements et au-delà application de la tarification standard.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

- Par opération	9,10 €
- Plafond mensuel (équivalent à 100 écritures par mois)	910,00 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Cette commission est plafonnée à 100 écritures par mois. Elle ne figure pas sur le ticket d'agios.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la créance
- maximum	100,00 €
• Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire	10% du montant dû
- maximum	220,00 €

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES ÉMIS

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (lettre Murcef)	15,00 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (absence ou insuffisance)	
- Inférieur ou égal à 50 €	20,90 € ⁽¹⁾
- Supérieur à 50 €	40,90 € ⁽¹⁾

Le forfait comprend les frais de rejet, la lettre d'information préalable au rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	33,50 €
• Commission de gestion sur compte d'interdit bancaire par une autre banque, par trimestre	45,60 €

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES REMIS

• Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour motif autre que sans provision	10,60 €
• Remise de chèque(s) erronée (ex : numéro de compte erroné,...)	9,65 €

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de rejet de TIP SEPA ou télérèglement SEPA pour défaut de provision ⁽²⁾	Montant de l'opération
- Inférieur à 20 €	10,90 € ⁽¹⁾
- Supérieur ou égal à 20 €	

Ce forfait comprend les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais d'information préalable.

• Frais d'information préalable pour virement, prélèvement ou LCR sans provision	15,00 €
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	43,30 €
• Impayé sur effet/LCR remis, par opération	11,10 €
• Frais de rejet de LCR sans provision, sans ordre de payer, demande de prorogation ou paiement partiel	26,90 €
• Frais de rejet de LCR autres motifs	6,55 €
• Commission d'impayé sur effets, mobilisation de créance professionnelle ou billet financier, par opération	24,60 €
• Récupération de carte pour usage abusif	
- Suite capture chez un commerçant	185,00 €
- Suite capture dans un distributeur automatique de billets	54,20 €

(1) Les frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

• Découvert du compte convenu et formalisé - Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Nous consulter
• Découvert du compte non autorisé - Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Nous consulter
• Intérêts sur découvert	Standard fixé à TBB⁽¹⁾ + 4,40 points
• Commission de découvert, par trimestre Commission appliquée au plus fort découvert de chaque mois (<i>maximum 50 % des intérêts débiteurs</i>)	0,08%
• Majoration des intérêts débiteurs Ce sont des intérêts perçus en plus des intérêts débiteurs, lorsqu'un compte est en dépassement de son autorisation. Ils sont calculés sur la partie du découvert dépassant l'autorisation.	de 40% à 55 %

FINANCER VOTRE CYCLE D'EXPLOITATION Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

• Le crédit par escompte	Nous consulter
L'intérêt d'escompte est référencé au Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris (TBB) ⁽¹⁾ . Les bases de perception sont indexées sur le montant nominal de l'effet et le décompte prorata temporis avec un minimum de 10 jours. Le crédit par escompte est subordonné à une autorisation préalable.	
• La gestion du poste clients	Nous consulter
Le recours à nos solutions de Gestion du Poste Clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (assurance-crédit, affacturage,...).	
• La mobilisation de billets financiers, par billet (hors intérêts d'escompte)	GRATUIT
• Les cautions ou garanties à émettre en faveur d'un bénéficiaire en France ou à l'étranger	Nous consulter
• Affacturage	Nous consulter

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT⁽²⁾

• Prêt moyen, long terme - Frais de dossier proportionnels au montant du prêt - Minimum	1,00% 200,00€
• Montage financier	Nous consulter

La Banque Populaire Rives de Paris vous propose une large gamme de financements adaptée à vos besoins : crédit moyen long terme, crédit bail mobilier, crédit bail immobilier, LLD (location longue durée).

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Intervention sur prêt - Duplicata du tableau d'amortissement ou recherche de document	32,50€
- Modification sans avenir (modification de date de prélèvement, décompte...)	32,50€
- Réaménagement de prêt avec avenir (modification de durée, taux, garantie...)	
- Pourcentage du capital restant dû	1,00%
- Minimum	200,00€
• Lettre d'informations annuelle aux cautions, <i>par acte de cautionnement</i>	61,50€

(1)TBB : Le Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris est fixé à 6,90% depuis le 01/10/2009. Ce taux est susceptible d'évolution.

(2) Les frais s'entendent hors frais de garantie et d'enregistrement, et hors taux débiteur (nous consulter).

GESTION DE LA TRÉSORERIE

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- **Frais de tenue de compte d'épargne inactif non réglémenté, par an** (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) 30,00 €⁽¹⁾

- **Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif,** (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)

Application
des droits
de garde⁽²⁾

- **Transfert de compte-titres ordinaire vers un autre établissement**

Dans la limite d'un plafond de 150 €

- Titres cotés / étrangers 12,50 € HT
- Titres non cotés 41,67 € HT

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

ÉPARGNE BANCAIRE

- **Compte à terme (CAT)** Nous consulter
- **Titres de Créances Négociables (TCN ou NEU CP/MTN)** Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

- **Ouverture / clôture d'un compte-titres ordinaire**

GRATUIT

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

Les droits de garde (frais de tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Le tarif est annuel et prélevé par moitié chaque semestre civil à terme échu.

- **Portefeuille composé de valeurs émises par le Réseau Banque Populaire**

0,40%
Dans la
limite d'un
plafond de
12,50 € HT

- **Parts sociales Banque Populaire Rives de Paris**

GRATUIT

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglémenté inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Compte à Terme, Livret Tréso et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

• Autres portefeuilles	Commission proportionnelle (cumulative par tranche)
- Frais variables par portefeuille	
Tranche ≤ à 50 000 €	0,31 %
Tranche > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €	0,26 %
Tranche > à 150 000 €	0,13 %
 - Frais fixes par ligne de titres détenus :	
- En sus frais fixes par ligne sur titre coté	
- En sus frais fixes par ligne sur titre non coté	
	4,17 € HT
	20,83 € HT

Frais de transaction (achat ou vente)

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

	Internet ⁽¹⁾	Alodis Bourse ⁽²⁾
Actions ou parts de SARL	0,5% du montant de la transaction	1,2% du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) réseau Banque Populaire	Nous consulter	
OPC autres établissements	Nous consulter	
• Opérations sur valeurs étrangères		Nous consulter

GESTION CENTRALISÉE

• Actiflow relevés centralisés	Nous consulter
• Actiflow comptes consolidés	Nous consulter
• Actiflow-cash pooling notionnel : fusion des échelles d'intérêts	Nous consulter
• Actiflow-cash pooling physique (direct, indirect)	Nous consulter

FRAIS DIVERS

• Imprimé Fiscal Unique (IFU)	GRATUIT
• Duplicata d'un Imprimé Fiscal Unique (IFU).	12,75 € HT

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Alodis Bourse 01 71 39 11 71 prix appel local (hors frais et commissions sur transactions boursières).

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

Tarif par an
(sauf indication contraire)

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuripro⁽¹⁾

64,00 €

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de reconfession des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de fonds et valeurs transportés (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition,appelez le 01 84 94 00 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

- Sécuri-Association, assurance des moyens de paiement⁽¹⁾,

hors offre groupée de services

- Sans option
- Avec option

23,00 €
80,00 €

PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- Fructi-Facilités Plus⁽¹⁾

Nous consulter

- Ceramik Professionnel Prévoyance⁽¹⁾

Nous consulter

- ASSUR-BP Santé Profil Pro⁽²⁾

Nous consulter

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Plus permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du "sinistre" au titre des crédits court terme utilisés⁽¹⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

PROTÉGER VOS SALARIÉS

- ASSUR-BP Santé Collective⁽³⁾

Nous consulter

PROTÉGER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- ASSUR-BP Multirisque Pro⁽⁴⁾

Nous consulter

- Fructi-Homme Clé⁽⁵⁾

Nous consulter

- ASSUR-BP Auto des professionnels⁽⁴⁾

Nous consulter

- Allô Assistance Pro⁽⁶⁾ (conseil juridique, fiscal et social, assistance en cas de sinistre dans le local professionnel), hors offre groupée de services

26,83 €

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- Plan Epargne Retraite⁽⁷⁾

Nous consulter

*Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(1) Contrat de BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par Macif-Mutualité, Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité.

(4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances.

(6) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(7) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

INGÉNIERIE SOCIALE

INGÉNIERIE SOCIALE

Impliquez durablement vos salariés tout en bénéficiant d'une fiscalité attractive et de réductions de charges sociales⁽¹⁾.

• Participation / Intéressement / Solutions d'épargne retraite	Nous consulter
• Indemnités de Fin de Carrière	Nous consulter
• Titres de services : Chèque ou Carte APETIZ, CA DO Chèque, CA DO Carte, CESU préfinancé, CA DO Chèque culture	Nous consulter

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽²⁾

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux tarifs à l'international. Nos experts se tiennent à votre disposition pour tout devis personnalisé. Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

COMPTES EN DEVISES

Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

• Ouverture d'un compte	GRATUIT
• Clôture d'un compte	GRATUIT
• Frais de tenue de compte, par trimestre, prélevés sur le compte euro	25,00 €
• Commission de mouvement du compte (ou commission de compte), par mois	0,10 %

La commission de mouvement se calcule sur les mouvements débiteurs générés par les transferts, les règlements des remises documentaires et les règlements des crédits documentaires. Elle est prélevée sur le compte devise.

• Mise en relation pour ouverture d'un compte à l'étranger (Connector)	Nous consulter
--	----------------

COMMISSION DE CHANGE ET TRÉSORERIE DEVISES

En cas de virement émis ou reçu en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises, la commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

• Commission de change	
- Tranche ≤ 80 000 €	0,05 %
- En sus, au-delà de 80 000 €	0,025 %
- Minimum	14,90 €
• Achat ou vente au comptant	34,50 €
• Couverture de change	
- Commission de mise en place	
- terme fixe/option	78,80 €
- coveri Enveloppe +	34,50 €
- si ordre limite en sus	54,90 €
- Commission de levée anticipée	34,50 €
• Arbitrage devises	
- Commission	34,50 €
• Dépôt à terme en devises	
- Taux	
- Commission de remboursement anticipé	Nous consulter 77,50 €
• Avances en devises	
- Commission de mise en place	
- Taux	
- Commission de remboursement anticipé	Nous consulter 50,75 €
- Commission de remboursement anticipé	114,00 €

(1) Sous réserve des dispositions et conditions légales en vigueur.

(2) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p.22).

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISES⁽¹⁾

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale. Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

• Paiement par carte bancaire en devises ou en euros hors zone EEE⁽²⁾	2,92 %
- Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	2,92 %
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	3,15 €
- Commission fixe	3,15 €
- En sus, commission proportionnelle sur le montant du retrait	2,92 %
• Retrait d'espèces à un guichet bancaire - Pays zone euro⁽²⁾	6,00 €
- Commission fixe, <i>par opération</i>	6,00 €
- En sus, commission de service	1,76 %
• Retrait d'espèces à un guichet bancaire - Pays hors zone euro⁽¹⁾	6,00 €
- Commission fixe, <i>par opération</i>	6,00 €
- En sus, commission de service, <i>sur le montant converti</i>	2,58 %

VIREMENTS ÉMIS VERS L'ÉTRANGER

• Émission d'un virement non SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises quel que soit le pays

- Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,06 %
- minimum	12,40 €
- maximum	165,00 €
- Frais de dossier (si ordre papier)	5,00 €
- Commission de change (si achat de devises)	Voir page 19

• Frais de correspondants étrangers

- commission fixe, sur la Suisse, le Canada, les USA	10,00 €
- commission proportionnelle au montant de la transaction, autre pays	0,1 %
- minimum	15,00 €
- maximum	150,00 €

• Frais acquit swift

13,00€ HT

• Frais sur transfert urgent (à J)

15,00€

VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

• Réception d'un virement non SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Commission fixe	17,50 €
- Commission de change (si vente de devises)	Voir page 19

REMISES DOCUMENTAIRES ET EFFETS (EXPORT)

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Effets à encaisser

- Commission proportionnelle	0,12 %
- minimum	33,00 €
- maximum	142,00 €
- Frais d'envoi en sus	30,00 € HT

• Remises documentaires à encaisser

- Commission proportionnelle	0,20 %
- minimum	49,00 €
- maximum	268,00 €
- Frais d'envoi en sus	30,00 € HT

(1) Opérations en devises hors Euro, ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.

(2) Zone euro, zone EEE et zone SEPA : voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 22.

REMISES DOCUMENTAIRES ET EFFETS (IMPORT)

• Effets à payer

- Commission proportionnelle
- minimum
- maximum

0,15%
22,00 €
77,00 €

• Remises documentaires à payer

- Commission proportionnelle
- minimum
- maximum

0,20%
49,00 €
573,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES (IMPORT)

• Crédit Documentaire Import à vue

- Jusqu'à 30 000 €, forfait⁽¹⁾
- De 30 000 € à 75 000 €, forfait⁽¹⁾
- Au-delà de 75 000 €

278,00 €
360,00 €

Nous consulter

• Crédit Documentaire Import différé

- Jusqu'à 30 000 €, forfait⁽¹⁾
- De 30 000 € à 75 000 €, forfait⁽¹⁾
- Au-delà de 75 000 €

345,00 €
439,00 €

Nous consulter

• Crédit Documentaire Import à vue ou différé

- Opérations non comprises dans le forfait (modification montant ou durée, utilisation supplémentaire, durée supérieure à un trimestre...)
- Ouverture crédoc papier en sus du forfait
- Ouverture crédoc via Internet⁽²⁾

38,00 €
GRATUIT

• Crédit Documentaire Import Clause UPAS

Nous consulter

• Abonnement Trade Expert Banque Populaire, par mois

5,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES (EXPORT)

• Crédit Documentaire Export

- Jusqu'à 30 000 €, forfait⁽³⁾
- Au-delà de 30 000 €
- Confirmation de crédit documentaire export
- Escompte de crédit documentaire export
- Opérations non comprises dans le forfait (modification montant ou durée, utilisation supplémentaire...)

280,00 €

Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

GARANTIES INTERNATIONALES

• Frais d'émission

- Acte standard
- Acte spécifique
- Commission d'engagement

175,00 €

Nous consulter
Nous consulter

(1) Forfait valable pour un crédit documentaire import d'une durée inférieure à un trimestre, et comprenant une ouverture via Trade Expert Banque Populaire, une modification autre que montant et durée, une utilisation, une transmission et, dans le cas d'un crédit documentaire import différé, une acceptation inférieure à 3 mois.

(2) Service Trade Expert Banque Populaire accessible à l'adresse suivante : <https://portail-trade.bp.banquepopulaire.fr>. Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(3) Forfait valable pour un crédit documentaire export d'une durée inférieure à un trimestre, incluant une ouverture non confirmée, une modification autre que le montant ou la durée, une utilisation et une transmission.

BON À SAVOIR

Liste des pays recensés au 1^{er} août 2020 (susceptible d'évolution)

Zone euro : constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

Zone EEE⁽¹⁾ : Espace Économique Européen composé des pays de la zone euro et des pays suivants : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros composé des pays de la zone EEE et des pays suivants : État de la Cité du Vatican, Gibraltar, Guernesey, l'Île de Man, Jersey, Monaco, Principauté d'Andorre, Saint-Marin et Suisse.

MENTIONS LÉGALES

Fructi-Homme Clé et Ceramik Pro sont des contrats assurés par :

BPCEVIE, entreprise régie par le Code des assurances.

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

BPCE PRÉVOYANCE

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

ASSUR-BP Multirisque Pro et ASSUR-BP Auto des professionnels

sont des contrats assurés par :

BPCE IARD, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances. 401 380 472 RCS NIORT - N°TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472.

CODE APE 6512 Z. Siège Social : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 09.

Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par BPCE IARD.

Sécuripro, Sécuri-Association et Fructi-Facilités Plus sont des contrats assurés par :

BPCE PRÉVOYANCE

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Fructi-Professionnel Retraite est un contrat assuré par :

BPCEVIE

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Allô Assistance Pro est un contrat assuré par :

MONDIAL ASSISTANCE France SAS

Entreprise régie par le code des assurances.

Siège social : 54, rue de Londres - 75394 Paris Cedex 8. 490 381 753 RCS Paris.

ASSUR-BP Santé Pro est un contrat assuré par :

BPCE ASSURANCES Société anonyme au capital de 61 996 212 euros.

Entreprise régie par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris.

Siège social : 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13 - France.

Les prestations d'assistance sont effectuées par :

IMA GIE Groupement d'intérêt économique au capital de 3 750 000 euros. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social 118 avenue de Paris 79033 Niort Cedex 9

BPCE Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 euros

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris cedex 13 - 493 455 042 RCS Paris BPCE, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.

ASSUR-BP Santé Collective est un contrat de :

MACIF-MUTUALITÉ Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française - SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert - 75435 Paris Cedex 9.

Les garanties d'assistance sont assurées par IMA Assurances, société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances. RCS Niort 481511632.

Siège social : 118, avenue de Paris - 79000 Niort.

(1) Des négociations sont en cours entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du BREXIT. À compter du 1^{er} janvier 2021, selon la nature de l'accord conclu, les conditions d'accomplissement des opérations avec le Royaume-Uni pourront être modifiées.

RÉSOUDRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

2. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez contacter notre Service Satisfaction Clients :

- par courrier : Banque Populaire Rives de Paris
Service Satisfaction Clients
76-78 avenue de France - 75204 Paris Cedex 13
- par Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr
rubrique "e-Réclamation" sur notre page d'accueil

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours calendaires à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. En dernier recours, le Médiateur

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Satisfaction Clients, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- Pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres : **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprises, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...)

Par internet (contact dans les 48h) : dossier à remplir en ligne sur le site www.mediateurdurecrédit.fr

- Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes-titres : **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**

Par internet : <http://www.amf-france.org>

Par courrier : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers - 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Ces tarifs sont applicables à partir du 01/01/2021 sous réserve d'évolutions fiscales ou réglementaires. Conformément à la réglementation, la modification des conditions tarifaires, comme toute modification de votre convention de compte vous sera communiquée un mois avant leur date d'entrée en vigueur. En cas de non acceptation de votre part de ces modifications vous devrez dénoncer le produit ou le service concerné et/ou votre convention de compte avant leur date d'entrée en vigueur. Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs, n'hésitez pas à solliciter votre conseiller. Les conditions de votre convention de compte sont disponibles auprès de votre agence ou sur notre site internet. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Cependant conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit, au taux en vigueur à la date de l'opération (TVA au taux de 20 %, taux en vigueur au 1^{er} août 2020). Ces tarifs sont donc susceptibles de varier sans préavis en cas de variation du taux de TVA. Notre tarification est disponible en agence ou sur notre site Internet www.rivesparis.banquepopulaire.fr.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Les coordonnées de votre agence :

sur notre site Internet :

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

sur votre extrait de compte

Vous pouvez contacter directement votre conseiller au tarif d'un appel local.

Un accès direct à votre compte :

Par téléphone :

- auprès de votre conseiller⁽¹⁾⁽²⁾

- avec Tonalité + (serveur vocal)

- Depuis la France : **0 892 892 092** Service 0,40 € / min
+ prix appel

- Depuis l'étranger : **+(33) 1 41 86 24 40**⁽²⁾

24h/24 par Internet :

avec un abonnement Cyberplus

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

24h/24 sur votre smartphone :

grâce à l'application Cyberplus

disponible sur l'App Store, Android, Google Play et Blackberry App World⁽³⁾

24h/24 par SMS :

avec le **6 11 10** (0,35 € ttc/envoi)⁽⁴⁾

Retrouvez l'ensemble de notre tarification en agence ou sur notre site internet
www.rivesparis.banquepopulaire.fr

**Banque Populaire
Rives de Paris**

Immeuble Sirius
76-78 avenue de France
75204 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 73 07 48 37

Télécopie : 01 73 07 78 05

Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr

(1) Du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 18h.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

(3) Disponible avec abonnement Cyberplus.

(4) Hors coût opérateur.

Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 - RCS Paris Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N°07 022 545 - Siège social : 76-78 avenue de France 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37

* **irweego** - Immeuble Millenium 2 - Rue Irène Joliot Curie - 60610 La Croix Saint Ouen - RCS 397 566 860 | Crédit photos : Shutterstock. Droits réservés.
Imprimé par Imprimerie Jean Bernard - ZAC Ravennes-les-Francs - Rue d'Amsterdam - 59910 BONDUES - RCS B 317 357 341 Tourcoing.

Banque Populaire Rives de Paris, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 - RCS Paris Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N°07 022 545 - Siège social : 76-78 avenue de France 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37



10-32-3010 / Certifié PEFC / pefc-france.org



Avec Ecofilio
tous les papiers
se recyclent.